

SPOT



8^E ÉDITION FICHE PROJET

SPOT, le festival des jeunes talents nantais est un évènement de la Ville de Nantes. Il vise à valoriser les talents, la créativité et l'innovation des jeunes de 16 à 25 ans.

La jeunesse est le point d'appui pour construire les conditions futures du bien vivre ensemble dans la ville. C'est pourquoi la Ville de Nantes souhaite reconnaître leur engagement, soutenir leurs initiatives et favoriser l'émergence de nouveaux projets. Le festival SPOT en offre la possibilité en associant les jeunes et leurs projets autour d'un festival de fin d'année scolaire, en accès libre et gratuit pour toutes et tous. Cet appel à participation va permettre de construire avec les jeunes, la programmation de SPOT.

1

Scénario de la 8^e édition de SPOT

■ LES DATES

Les soirées (19h - minuit) :

- > Vendredi 8 juin : soirée dans les jardins de l'hôtel de ville
- > Samedi 9 juin : miroir d'eau

En journée (14h - 20h) :

- > Samedi 9 et dimanche 10 juin : miroir d'eau

■ LE FORMAT

L'espace public choisi impose une présentation de projets adaptés au format « rue ».

Les projets nécessitant des conditions de mise en œuvre techniques « d'intérieur » (lumière et vidéo notamment) ne seront pas envisageables. Pour maintenir un site accueillant et proposer une scénographie adaptée, il n'est pas envisagé la location de barnums ou de structures pour accueillir des projets « d'intérieur ». En revanche, des petites formes autonomes type « caravanes » ou « yourtes » sont possibles.

■ ESTHÉTIQUES POSSIBLES

Danse, expositions, spectacles de rue, improvisation, théâtre, installations plastiques, projets déambulatoires, cirque, clown, mimes, fanfares, musique de rue, ateliers participatifs liés à une pratique artistique...

2

Qui peut répondre ?

Le projet devra répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Être porté par un porteur de projet individuel, un groupe de jeunes de plus de 16 ans (dans ces deux cas, le(s) porteur(s) pourront être accompagnés par une association) ou par une structure associative
- S'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans
- S'inscrire dans un espace de programmation précis et répondre aux attendus de cet espace

La méthodologie de mise en œuvre du projet qui s'inscrit dans une démarche de réseaux (regroupement en collectif, modalités de co-organisation, existence de partenariat...) sera appréciée.

Le projet ne sera pas retenu s'il (critères non cumulatifs) :

- est limité à l'information ou à la communication
- porte atteinte à l'ordre public
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public
- est présenté dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République

LA SÉLECTION DES PROJETS

Le jury de sélection se réunira le 11 janvier. Les critères de sélection sont individuels (nouveau et originalité du projet, conformité aux critères et aux contraintes des espaces de programmation, motivations et engagement...) et collectifs (équilibre des esthétiques et des niveaux d'entrées dans la programmation).

La Ville se réserve tout pouvoir d'appréciation relatif aux critères de recevabilité.

3

Le soutien de la Ville

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Lors de la phase de sélection, le jury sera attentif à l'accompagnement des projets. Si le(s) porteur(s) sont autonomes, une aide sera apportée au montage technique du projet. Au contraire, s'ils ont besoin d'un accompagnement global (clarification de l'idée, montage budgétaire et technique, développement de partenariats, mise en œuvre...), ils seront orientés vers une association pertinente au regard des spécificités de leur projet. Dans tous les cas, une association référente sera désignée pour le suivi de chaque porteur(s) de projet.

Calendrier de préparation

- Jury : jeudi 11 janvier
- Réponses transmises le vendredi 12 janvier
- 1^{re} réunion collective (présentation des étapes de préparation du festival, du cadre de l'événement et des interlocuteurs) : mardi 16 janvier
- Accompagnement des projets : du 16 janvier au 8 juin 2018
- Bouclage de la programmation : février / mars
- RDV technique sur sites : mars / avril
- Communication et diffusion : mai
- 2^e réunion collective (distribution des supports de communication, présentation de la programmation, derniers ajustements techniques) : mardi 22 mai

La présence aux deux réunions collectives de préparation est obligatoire.

■ SOUTIEN FINANCIER

La Ville considère que le projet proposé est libre d'accès et gratuit pour tous. Il est également conçu dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes.

Les porteurs de projet ne peuvent donc vendre ou faire acte de commerce (exemple : produits de restauration).

Cependant, la promotion du projet est possible par la vente si celle-ci concerne directement l'activité concernée (Exemples : vente d'albums suite à un concert, vente de production littéraire, graphique...).

En revanche, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. Ainsi, si les porteurs de projet engagent des frais spécifiques à leur participation, l'aide de la Ville pourra être sollicitée. Dans ce cas, ils devront présenter un budget prévisionnel précis (cf. fiche projet).

L'aide de la Ville n'a donc pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association, mais bien des frais liés à une production concrète présentée lors de cet événement.

L'enveloppe budgétaire

La Ville consacrera une enveloppe de **50 000 €** au soutien et à la valorisation des projets. Chaque année, 50 à 60 projets sont soutenus.

4 Modalités de réponse

Les porteurs de projet doivent formaliser leur intention en remplissant la fiche projet (éventuellement complétée d'un dossier plus précis) et fournir l'ensemble des pièces administratives demandées.

Les projets doivent se faire connaître **au plus tard le mardi 12 décembre.**

Les dossiers (fiche projet + budget prévisionnel) sont à envoyer de préférence par mail à Annabelle Verrougstraete : annabelle.verrougstraete@mairie-nantes.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante : **Ville de Nantes**

Direction Vie Associative et Jeunesse
À l'attention de Annabelle Verrougstraete
2 rue de l'hôtel de Ville
44 094 Nantes Cedex 1

**Pour toutes questions, précisions ou informations complémentaires,
vous pouvez appeler la Direction Vie Associative et Jeunesse au 02 40 41 50 02.**

Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes